

BREIZH NAP - FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2023 / 2024



N° Licence
Nom Prénom
Date de naissance / /
Tel domicile Tel portable
Email @.....
Adresse
C. Postal Ville.....
Profession

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom Prénom Lien de parenté
Tel domicile Tel portable

Vie du club

J'autorise BREIZH NAP à utiliser dans un but non lucratif (site informatique et affiche club) les images prises pendant les activités du club Oui Non

J'autorise BREIZH NAP à utiliser et à transmettre auprès des membres du club mon mail Oui Non

Formations : secourisme, sportive :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> PSC1 ou équivalence | <input type="checkbox"/> Brevet National de Sécurité et de Sauvetage |
| <input type="checkbox"/> RIFANAP Oxygénothérapie et défibrillateur | <input type="checkbox"/> Aquatique Formation nage avec palmes |
| <input type="checkbox"/> RIFANAP épreuve pratique | <input type="checkbox"/> Initiateur |
| <input type="checkbox"/> RIFANAP complet | <input type="checkbox"/> Entraîneur fédéral 1 |
| <input type="checkbox"/> Surveillant de Baignade | <input type="checkbox"/> Spécialisation FIT'PALMES |

Chaque adhérent ayant obtenu un diplôme de secourisme ou sportif de nage avec palmes, précédemment cité, devra en fournir une copie au secrétariat du club.

Licence FFESSM + Cotisation club :

La cotisation annuelle 2023/2024 est fixée à 140 Euros par chèque libellé à « BREIZH NAP » soit :

- Individuel(le) : 1 chèque de 140 Euros encaissé en novembre
- Individuel(le) : 2 chèques de 70 Euros encaissés en octobre, novembre
- Individuel(le) : 3 chèques (2 x 50 € + 1 x 40 €) encaissés en octobre, novembre et décembre
- Couple :1 chèque de (140 Euros + 90 Euros) = 230 Euros encaissés en novembre
- Couple :2 chèques de (115 Euros x2) = 230 Euros encaissés en octobre et novembre
- Couple :3 chèques de (77 Euros + 77 Euros+76 Euros) encaissés en octobre, novembre et décembre





BREIZH NAP - FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2023 / 2024

ATTESTATION D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Je déclare connaître et m'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur du club BREIZH NAP.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du contrat d'assurance en responsabilité civile de la FFESSM (Compagnie AXA Assurance Cabinet LAFONT).

En créant mon compte, avec mon N° de licence, sur le site de la FFESSM, je peux souscrire des assurances complémentaires pour ma protection personnelle ou pour les compétitions de nage avec palmes en eaux libres.

RAPPEL : le certificat médical est obligatoire, la première année, pour les nouveaux adhérents. La validité de ce certificat initial est de trois ans avec obligation de remplir un questionnaire santé les deux années suivantes.

Les règles de surveillance des bassins se sont renforcées, les responsabilités du club vis à vis des assurances et de la piscine AQUACIA, nous obligent à n'autoriser l'accès aux bassins, uniquement aux membres ayant un dossier complet.

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCEPTEE

DATE : Lieu

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

